



Championnats jeunes du Val d'Oise

R È G L E M E N T



Article 1 : Organisation

Le CVOE organise les **Championnats jeunes du Val d'Oise** qualificatifs pour les championnats de Ligue jeunes Ile de France.

L'organisation matérielle est déléguée au club de Cergy-Pontoise échecs.

L'événement est réservé aux joueurs et joueuses des catégories jeunes ayant contracté une licence dans un club du département du Val d'Oise pour la saison en cours. Le nombre d'inscriptions est limité à 400 personnes toutes catégories confondues.

L'événement se déroulera en 7 rondes à la cadence 20 min KO, 6 tournois par catégorie d'âge sont prévus :

➔ Les tournois qualificatifs mixtes pour les championnats jeunes IDF :

- U16 – Minimes
- U12 – Pupilles
- U08 – Petits-pousins
- U14 – Benjamins
- U10 – Poussins

➔ Le tournoi U18&U20 pour les catégories cadets-juniors.

Les résultats sont comptabilisés pour le classement FIDE rapide de janvier 2024

Le tournoi permet de décerner les prix de champions et championnes départementaux du Val d'Oise.

Article 2 : Règles

Les règles du Jeu sont celles de la Fédération internationale d'échecs (FIDE) en vigueur à la date du tournoi.

➔ En particulier l'annexe A spécifique au jeu rapide, en se plaçant dans le cadre de l'article A.5, s'applique pendant l'ensemble de la manifestation.

Cela implique :

- Le 1^{er} coup illégal achevé et constaté par un ou une arbitre amène une bonification de une minute à l'adversaire.
- Le 2^{ème} coup illégal achevé constaté par un ou une arbitre cause la perte de la partie (Sauf cas particuliers indiqués dans les règles du jeu).
- ➔ Les directives de jeu III concernant les fins de parties au KO seront appliquées.
- ➔ Une personne n'étant pas arrivée devant sa partie au moins 20 minutes après son commencement sera déclarée perdante par forfait.
- ➔ La partie sera déclarée perdue pour toute personne utilisant un appareil électronique non autorisé pendant sa partie - Téléphone, montre connectée - De la même manière, toute sonnerie d'un de ces appareils provoquera la perte de la partie pour la personne en sa possession.

Article 3 : Système d'appariement

Les appariements se font au système suisse.

Les appariements seront assistés par ordinateur avec le logiciel PAPI sous contrôle de l'arbitre principal.

Seront appariés à la 1^{ère} ronde les joueurs et joueuses en règle administrativement et qui se seront présentés au pointage.

Le classement Elo pris en compte pour les appariements et pour le classement est le elo Rapide Fide. En cas d'absence de celui-ci, l'arbitre utilisera dans l'ordre de priorité suivant :

- ① Le elo standard FIDE
- ② Le elo rapide FFE
- ③ La considération que la personne est non classée.

Article 4 : Organisation

Lieu : Hall Omnisports Philippe Hémet - 1 Rue Pierre de Coubertin, 95300 Pontoise

Droits d'inscriptions : Le montant de l'inscription est fixé à 10€ par personne. La date limite d'inscription est le 1^{er} décembre 2023.

Prix : COUPE ou MEDAILLE pour tous. L'absence à la remise des prix implique la renonciation à toute récompense éventuelle.

Pointage : 9h00 à 10h00	
Ronde N°1 à 3 : 10h30 - 13h00	Ronde N°4 à 7 : 14h00 - 17h20
Remise des prix : Vers 17h30	

Article 5 : Départages

Le départage des ex-aequo se fait de la manière suivante :

Pour les tournois au système suisse : Buchholz tronqué suivi du Buchholz et enfin de la performance.

Article 6 : Conduite des joueurs

- En cas de forfait non justifié, le joueur ou la joueuse est exclu de la suite de la compétition.
- **La présence des parents et autres accompagnants est interdite dans la zone de jeu lorsque les parties sont en cours.**
- Toute gêne ou irrégularité rencontrée pendant la partie doit être signalée par le joueur ou la joueuse avant que celle-ci ne soit terminée.
- En cas de désaccord avec la décision de l'arbitre, le joueur ou la joueuse doit le signaler immédiatement. L'arbitre en chef indiquera la marche à suivre pour la suite de la partie ou le résultat à prendre en compte.
- Interdiction de boire, manger ou faire du bruit dans l'aire de jeu pendant les parties.
- Une fois la partie finie, les joueurs et joueuses vont signaler le résultat et quittent la zone de jeu jusqu'à la partie suivante.
- Tout manquement au présent règlement pourra être sanctionné d'une exclusion immédiate.

Article 7 : Participation / Titres / Qualifications IDF

Champions et Championnes du Val d'Oise : Le 1^{er} de chaque catégorie est sacré champion du Val d'Oise et la 1^{re} de chaque catégorie est sacrée championne du Val d'Oise.

Qualification pour au championnat jeunes IDF pour les catégories U08 à U16:

Seront qualifiés : (Selon les règles en vigueur de la Ligue Île-de-France)

- Les six premiers par sexe de chaque catégorie et leurs ex-aequo.
- Tout joueur ayant marqué un score strictement supérieur à la moitié des points. (4points sur 7).
- **Attention :** Pour être qualifié, il faut en plus obligatoirement avoir marqué **au minimum 1 point sur l'échiquier.**

Article 8 : Arbitrage et Organisation

Arbitre en Chef : Julien CLAREBOUT – En charge des catégories U10-U12-U16-U18&U20

Arbitres Secondant : Alban LAUER – En charge des catégories U08 et U14

Vincent COZIC

Arbitres responsables de salle : Maëlyss BIMONT, Martin SELLIER

Arbitres adjoints : Alain KOCH, Valentin TELLIER, Tony FERRI, Yann MAREC, Bernard BRUGE

Organisateur de l'événement : Florian BOURLET – Président du CVOE